

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 16 - Vendredi 26 avril 2013



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Samedi 4 mai 2013

à La Place de la Liberté
(en cas de pluie à la Cave de Berne)

Invitation A TOUTE LA POPULATION

A la cérémonie des

Mérites culturels et sportifs

18h00

Début de la cérémonie

M. Andrea Olivieri, responsable du département des loisirs

Remise des mérites culturels et sportifs 2012

Par M. Thierry Siegfried et M. Werner Günthör, triple champion du monde

Intermède musical

Duo Alpha

(Chanson française avec Laurence Zmoos)

19h00

Apéritif en collaboration avec la Zone Piétonne

Ouverture officielle de la Zone piétonne

Allocution de Mme Catherine Frioud Auchlin, présidente du Conseil général

Apéritif offert par la Municipalité et la Zone piétonne.

20h00

Animation Zone Piétonne

Soirée reggae avec le groupe de musiciens " Boost"

LA NEUVEVILLE BOUGE DANS LE CADRE DU « DUEL INTERCOMMUNAL COOP LA SUISSE BOUGE » DU 29 AVRIL AU 4 MAI 2013

La Neuveville Bouge, c'est parti !

La Neuveville participera pour la deuxième fois au « Duel Intercommunal Coop de La Suisse bouge ». L'école primaire et le Collège du district mettent le mouvement sur le devant de la scène. Durant toute la semaine de la « Suisse Bouge », les journées des écoliers neuvevillois seront pimentées d'activités physiques: danses, gymkana et préparations pour la flashmob sont au programme.

Le samedi 4 mai 2013, la manifestation qui clôturera cette semaine sportive, débutera à 9h00 pour le public pour se terminer vers 18h00 environ, avant la cérémonie des « Mérites sportifs et culturels 2013 » sur la place de la Liberté.

Au programme : de la Zumba, du karaté, de la capoeira, du kendo, du spinning, une flashmob et bien d'autres activités à essayer dans une ambiance ludique. Le tout à découvrir sur un carnet de participation 2013 qui sera distribué avec la Feuille officielle et mis à disposition également dans les écoles et au rez-de-chaussée de la mairie. Sur ce carnet, vous avez la possibilité d'y inscrire les minutes d'activité physique pour la Commune de La Neuve-

ville. N'oubliez pas de vous vêtir par rapport à l'activité choisie !

A travers sa participation à la Suisse bouge, La Neuveville veut avant tout démontrer qu'elle s'engage pour offrir de bonnes activités de loisirs et de sport à ses concitoyens. Cette manifestation donnera également une occasion aux responsables des clubs de proposer leur sport.

Une action pour la fondation Théodora sera également mise sur pied durant la journée du samedi 4 mai 2012.

N'oubliez pas que, si vous nous retournez votre carnet, il sera tiré au sort lors de la remise du mérite sportif neuvevillois en présence de M. Werner Günthör, triple champion du monde, qui vous décernera votre lot, si vous avez la chance de gagner.

Soyez nombreux à participer à cette semaine dédiée au mouvement, en tant qu'acteur ou spectateur, pour encourager les plus téméraires !

Odile Pelletier - Coordinatrice de sport
Mobile 079 637 73 78 - sport@neuveville.ch

PISCINE CHAUFFÉE DU LANDERON OUVERTURE

Samedi 4 mai 2013

Prix indigène pour les habitants
de La Neuveville

DU 4 AU 6 MAI

**10% DE RABAIS SUR LES ABONNEMENTS
DE SAISON**

Toujours avec l'aqua-gym gratuit pour tous
Une idée de cadeau pour la fête des mères !

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le complexe du collège secondaire intercommunal ainsi que pour le Centre d'animation de jeunesse, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

CONCIERGE

(ce poste pourrait être pourvu par promotion interne)

Degré d'occupation: 100 %

Mission :

Vous assurerez l'entretien courant des bâtiments scolaires et sportifs de ce complexe ainsi que du mobilier. Vous effectuerez le nettoyage des locaux et des abords des bâtiments scolaires selon le programme défini par le concierge principal. Vous exercerez une surveillance générale des bâtiments et de ses abords. Vous garantirez le bon fonctionnement des bâtiments, sous l'égide du concierge principal et en collaboration avec la direction de l'établissement scolaire. Vous assurerez également l'entretien courant des locaux du Centre d'animation de jeunesse.

Exigences :

Vous êtes en possession d'un CFC d'agent d'exploitation ou d'une formation jugée équivalente. Vous êtes apte à travailler de manière indépendante au sein d'une petite équipe. Vous avez le sens des responsabilités. Vous êtes capable de réaliser des petits travaux de réparation et d'entretien courants. Vous êtes à même d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des usagers, de faire preuve d'amabilité et de disponibilité et ainsi que de faire face aux nombreuses sollicitations liées à une occupation intense des bâtiments scolaires et sportifs.

Entrée en fonction : le 1^{er} août 2013 ou date à convenir.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Lachat Romain, concierge principal (032/751 47 80).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 10 avril 2013.

La Neuveville, avril 2013 Le Conseil municipal



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérante : Auchlin SA, Prapion 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Kaiser & Wittwer SA, architectes HES, rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement : Parcelle no 643, au lieu-dit Route du Château 43, commune de La Neuveville

Projet : Transformation des anciens locaux de l'entreprise Auchlin SA en logement, construction d'un attique à la place du toit existant, modification du toit de la maison existante et isolation dudit toit

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zones : HA4 / zone de protection archéologique

Dérogations : 48 LAE, 16 OCPAIR, 54 et 90 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 mai 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 avril 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Daniel et Carinne De Martini, rue des Mornets 29A, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Prost'2 Ingénierie, par Mme Alexandra Prost, Faubourg du Lac 17, case postale 2805, 2000 Neuchâtel.

Projet : Agrandissement du bâtiment existant, à la rue des Mornets 29A, sur la parcelle no 524, ban de La Neuveville.

Zone : Plan masse « Les Mornets ».

Dérogation : Article 4 du plan masse « Les Mornets » (dépassement du périmètre d'implantation du bâtiment).

Genre de construction : Fondations : radier béton. Construction portante : Parois : briques; Plafonds : béton. Façades : crépi de couleur beige. Toit : plat de couleur gris.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 26 avril 2013 au 27 mai 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 26 avril 2013

Services techniques de La Neuveville

Une utopie?
La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch

SYNDICAT DE COMMUNES SERVICE DES EAUX TLN

Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes Service des eaux TLN

Mardi, 28 mai 2013 à 18h15 à La Neuveville, Place du Marché 3, ancienne salle du conseil général au 3^{ème} étage.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28.2.2013
2. Approbation de l'annexe 1 du contrat de fourniture d'eau du 17.1.2006
3. Approbation de l'annexe 2 du contrat de fourniture d'eau du 17.1.2006
4. Informations
5. Divers

Gréresse, 22.4.2013

Syndicat de communes Service des eaux TLN



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch - Site internet: www.lamboing.ch



FUSION DES COMMUNES DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



Soirées publiques d'information à la population les

- Vendredi 3 mai, 18.00 h, Restaurant de l'Ours à Prêles,
- Vendredi 17 mai, 18.00 h, Restaurant du Cheval Blanc à Lamboing
- Vendredi 24 mai, 18.00 h, Battoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013

**Du respect...
Pas de déchets !**

Ne mettez pas la santé des animaux en danger!
Merci de ramasser les crottes de votre chien et de ne pas abandonner vos déchets dans la nature. Si les animaux les mangent, cela aura de graves conséquences sur leur santé. Les objets en plastique ou en métal peuvent aussi endommager les machines agricoles.
Ensemble, pour une campagne propre !

IGSU
PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.
www.igsu.ch

DECHETTERIE

Nous informons la population que l'horaire de la déchetterie durant tout l'été est le suivant :

les mercredis de 16h00 à 17h30 et
les samedis de 10h00 à 11h30.

Nous remercions la population de leur compréhension.

Administration communale

BERGERIE DU HAUT

La remise en état et l'ouverture de la bergerie se fera le **samedi 27 avril** si la neige le permet...et si le printemps est de la partie !

Une date de remplacement et/ou de complément est prévue le 4 mai dès 09h00 au cas où il y aurait beaucoup de travaux.

Pour des renseignements éventuels, vous pouvez vous adresser au bureau communal (079 290 27 58).

Le comité

VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au garde de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46.87 Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00.

Administration communale

Appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances

**Commune mixte de Diesse**www.diesse.ch
commune@diesse.ch**PLANTATION ET TAILLE DES ARBRES, HAIES ET BUISSONS, ET SEMIS DES CULTURES LE LONG DES ROUTES CANTONALES, COMMUNALES, OU PRIVÉES AFFECTÉES À L'USAGE COMMUN****• Clôtures**

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 73, al. 2, art. 80, al. 3 et 83 LR) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR,) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables une bande de 50 cm doit être maintenue libre.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

2. La présente directive oblige les riverains de routes, d'ici au**31 mai 2013**

à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p. ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une **distance suffisante de la chaussée** pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Le long des routes cantonales, seul l'entretien des forêts à titre préventif incombe à l'Office des ponts et chaussées, les propriétaires fonciers étant responsables des autres travaux précités.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les **clôtures en fil de fer barbelé** dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Diesse, le 19 avril 2013
Secrétariat communal**RENCONTRE DES AINES**

La rencontre de samedi 27 avril aura lieu au Battoir dès 15h30. Pour des éventuelles questions ou compléments d'information, veuillez vous adresser à la responsable, Mme Brigitte Dubois-dit-Bonclaud au 079 382 52 15.

Administration communale

PLANNING FAMILIAL, CONSULTATION EN MATIÈRE DE GROSSESSE AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs. Une équipe médico-sociale vous accueille du lundi au vendredi, sur rendez-vous. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain" • sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne / 2501 Bienne. www.szb-chb.ch**District de La Neuveville****PREFECTURE DU JURA BERNOIS**

La centrale téléphonique de la Préfecture ainsi que le guichet de la Préfecture et de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de l'arrondissement administratif du Jura bernois

seront exceptionnellement fermés le vendredi 10 mai 2013, toute la journée.

Courtelary, le 18 avril 2013
PREFECTURE DU JURA BERNOIS**ARRONDISSEMENT DE L'ÉTAT CIVIL DU JURA BERNOIS, Rue de la Préfecture 2c, 2608 Courtelary**

Suite à une formation interne, l'office de l'état civil restera fermé

l'après-midi du mercredi 1^{er} mai 2013

Nous vous remercions de votre attention.

BUREAUX DU SERVICE DE L'EMPLOI (ORP)

Les bureaux du Service de l'emploi (ORP), de la caisse chômage ainsi que de tous les autres sites du beco Economie bernoise seront fermés le **2 mai 2013** pour cause de formation interne.

www.be.ch/beco**Communes de Nods, Diesse, Lamboing, Prêles****L'Ecole à journée continue du plateau de Diesse****ARC-EN-CIEL**

Vous convie à ses
PORTES OUVERTES

Dates

lundi 29 et mardi 30 avril 2013,
jeudi 2 mai, lundi 6 et mardi 7 mai 2013

Horaires

De 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 18h00

Bienvenue à tous

Renseignements au

032 315 12 31 ou 079 928 40 78

Appel d'urgenceTél. 117 **Police**



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

**Ouvertures : les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00
les mercredis de 17h00 à 18h00**

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

DÉCHETTERIE COMMUNALE NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE / BENNE POUR DÉCHETS DE CHANTIER

Nous avons le plaisir de vous informer que depuis le 1^{er} mai 2013, en plus des samedis et lundis de 10h00 à 11h00, la déchetterie communale sera dorénavant également ouverte les mercredis de 17h00 à 18h00.

De plus, une benne est maintenant à disposition pour des déchets de chantier (cailloux, pots de fleur, matériaux de construction). Toutefois, la quantité de ces matériaux est limitée à un seau de 20 l par semaine.

L'administration municipale

BIBLIOBUS
Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

Samedi 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
ET D'EMBELLEMENT, PRÊLES

FÊTE DU PRINTEMPS

Samedi 4 mai 2013

Dès 10h00 à la Halle Polyvalente de Prêles

Un programme varié et sympathique vous attend :

- 10h00 : Troc de jouets (le matin seulement)
- 11h30 : Rythme donné par la Fanfare
- 13h30 : Production de l'Ecole d'accordéon de Diesse
- Produits du terroir, marché aux légumes et aux plantes
- Divers stands d'artisanat
- Marché des producteurs
- Grand concours de dessins pour petits et grands
- Pains, tresses, pâtisseries, crêpes
- Karting pour enfants
- Restauration chaude, desserts...

Nous vous attendons nombreux,
venez faire la fête avec nous !

Se recommandent :

Société de Développement et d'Embellissement de Prêles, Ski-Club Nods-Chasseral, Fémina-Sport, Société de Couture, Classe de 9^{ème}



Commune Bourgeoise
Prêles

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMUNE BOURGEOISE

Mardi 14 mai 2013 à 20h15

Hôtel de l'Ours à Prêles

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2012
3. Achat et vente de terrain
 - a. Achat des parcelles nos 2380 et 2389 (zone constructible Plan de quartier « Camping la Cote »
 1. Présentation du dossier
 2. Décision de l'Assemblée bourgeoise
 - b. Vente de la partie constructible (zone constructible H3) de la parcelle no 2323 Lieu-dit « Les Epinettes »
 1. Présentation du dossier
 2. Décision de vente de l'Assemblée bourgeoise avec délégation au Conseil bourgeois
4. Informations du Conseil
5. Divers et imprévus



Commune municipale
de Prêles
La Chaîne 2
2515 Prêles

Suite à une réorganisation de nos services internes, nous mettons au concours le poste de

Concierge de la crèche communale

(taux d'occupation : 5-6 heures par semaine)

Entrée en fonction : 1^{er} mai 2013 ou date à convenir

Le cahier des charges et le descriptif détaillé du poste peuvent être consultés sur notre site internet www.preles.ch

Intéressé(e) ? Alors n'hésitez pas à envoyer votre offre, avec curriculum vitae, copies de certificats, références et prétentions de salaire, avec la mention « postulation », au Conseil municipal de Prêles, jusqu'au 30 avril 2012

Ce poste s'adresse indifféremment
aux femmes et aux hommes



Commune municipale
de Prêles
La Chaîne 2
2515 Prêles

Nous recherchons notre future

responsable de la crèche communale « La Luciole »

(taux d'occupation : 60-80%)

Entrée en fonction : 1^{er} mai 2013 ou date à convenir

Les candidates doivent disposer d'une formation d'assistante socioéducative ou d'assistante socioéducative avec certificat fédéral de capacité (orientation accompagnement des enfants) ou d'une formation équivalente, doublée d'une expérience professionnelle de quelques années dans le domaine de la prise en charge d'enfants.

Nous recherchons une personne dynamique, douée d'entregent et de leadership, à l'aise avec les outils informatiques usuels.

Le cahier des charges et le descriptif détaillé du poste peuvent être consultés sur notre site internet www.preles.ch

EXTRAITS DU PV DE L'AM

(suite de la FOD No 15 du 19 avril)

La couche d'enrobé bitumineux sera retirée. Les endroits du coffre abimés seront refaits. Ensuite une couche de support et une autre de roulement seront posées. Les banquettes seront stabilisées de part et d'autre. Il y aura une adaptation des parcelles voisines de la route. Il est prévu la pose de candélabres.

Les coûts de génie civil pour la chaussée et le collecteur se montent à CHF. 80'000. Le génie civil pour l'éclairage sont de CHF. 12'000. L'éclairage public au sodium se monte à CHF. 16'500 et en cas de pose de LED à CHF. 21'500. Les honoraires d'ingénieur sont prévus à CHF. 12'000. Donc un coût total esti-



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

total estimatif de CHF. 120'500 avec la variante sodium et de CHF. 125'500 avec la variante LED.

Pour ce qui est de l'éclairage public, le projet de FMB Energie est la pose de sept candélabres avec des ampoules au sodium de 50 W ou de LED à 37 W. L'éclairage sera installé côté nord de la route. L'installation côté sud pourrait gêner le passage des machines des agriculteurs. Si les lampadaires devaient éclairer dans des maisons, il sera possible de poser des déflecteurs.

b. Décision quant à la réalisation de cette réfection

Il demande à Mme N. Hofer si elle souhaite maintenir sa proposition de 1/2 éclairage de Champ-Favre. Elle retire sa proposition.

Le Président met en votation l'approbation de la réalisation de cette réfection. Elle est acceptée par 22 voix contre 6.

c. Décision quant à l'installation d'un éclairage public

Le Président met en votation l'approbation de cette installation de l'éclairage public. Elle est refusée à 22 voix contre 1.

L'installation d'un éclairage public ayant été refusée, les points d. et e. sont caduques et ne seront donc pas votés.

5. DÉCISION DE PRINCIPE POUR AMÉLIORER L'ISOLATION DU TOIT DE LA HALLE POLYVALENTE ET INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR L'ENTIER DU TOIT DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PRIVÉ-PUBLIC

a. Présentation du dossier

C'est M. R. Troehler qui présente ce projet. Avec la volonté politique de sortir du nucléaire, dont le calendrier reste encore à définir, le CM s'est aussi posé la question: que pourrions-nous mettre en œuvre à Prêles ?

L'ARJB va prochainement mettre à disposition de toutes les communes et propriétaires une plateforme internet recensant toutes les toitures du Jura bernois présentant un potentiel "solaire", soit l'orientation, la pente du toit, etc... (investissement de CHF. 25'000 par l'ARJB).

Le CM a aussi décidé de soutenir le CMJB en adhérant à mi-mars 2013 à la nouvelle proposition JbEole. La consultation prenait fin le 20 mars 2013 et l'idée de verser, si le projet devait aboutir, un montant unique de CHF. 5.- /habitant soit CHF. 4'600, a été acceptée. Par rapport à JuraEole, le projet JbEole vise des objectifs identiques, mais sa structure est plus simple et il ne concerne, comme son nom l'indique, que le Jura bernois.

Le CM est parti de l'idée, plutôt que certains propriétaires s'occupent de toutes les démarches pour installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit au village, de mettre à disposition des citoyens de Prêles le toit de la halle de gymnastique. Ce toit est d'une surface d'env. 660 m² sur le pan Ouest, avec une orientation optimale, une pente de 20.23 % +/- correcte et possède un raccordement idéal au réseau électrique existant, grâce au transformateur situé au pied du bâtiment. L'emplacement est presque parfait.

Dans un premier temps, la Commune s'est approchée d'une entreprise vaudoise afin d'estimer ce potentiel, puis d'un artisan de la région pour l'isolation du toit.

De ces démarches, il ressort que:

- Il faudrait faire vérifier la structure porteuse (charpente métallique).

- Il faudra faire analyser le bilan énergétique du bâtiment et définir l'isolation nécessaire pour la toiture.

- Il faudra démonter et éliminer l'Eternit (avec amiante vraisemblablement) du toit.

- Il faudra isoler et poser une nouvelle toiture en tôle thermolaquée permettant la fixation des panneaux photovoltaïques. Les principaux problèmes sont les raccords entre les façades et la toiture, les ponts de froids engendrés par les poutres métalliques qui traversent les murs, etc.

- Poser les panneaux photovoltaïques et mettre en service le tout.

- Poser des capteurs solaires pour la production d'eau chaude pour les douches.

Grossièrement, il faut compter avec un investissement de CHF. 250'000 pour le toit et l'isolation et encore CHF. 250'000 pour l'installation solaire.

Comment faut-il financer le tout ? Plusieurs variantes sont possibles. Les CHF. 250'000 du toit et de l'isolation seront bien sûre pour la Commune, mais, par contre, il est envisagé plusieurs formules pour la partie solaire, évent. un partenariat privé-public entre les citoyens, une entreprise "solaire" et la Commune.

Le CM reviendra en juin ou en septembre avec un projet mieux ficelé. Ce soir, le CM demande seulement une décision de principe.

b. DÉCISION DE PRINCIPE POUR AMÉLIORER L'ISOLATION DU TOIT DE LA HALLE POLYVALENTE ET INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR L'ENTIER DU TOIT DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PRIVÉ-PUBLIC

Le Président met en votation la décision de principe de l'AM déléguant la compétence au CM pour l'étude de l'amélioration de l'isolation du toit de la halle polyvalente et la pose de panneaux solaires. L'AM délègue la compétence au CM par 34 voix.

6. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

a. Fusion des communes

M. F. Gauchat prend la parole. Comme relaté lors de la dernière AM du 6 décembre dernier, le comité de pilotage (CoPil 3C) s'est réparti les travaux. Ainsi, plusieurs commissions ont préparé les bases de la future Commune, notamment les finances, le personnel, les bâtiments et les services, les syndicats, l'agriculture, les pâturages et les terres agricoles.

Le contrat de fusion, le règlement d'organisation et le règlement concernant les élections aux urnes ont été approuvés par les trois communes contractantes.

Ainsi, le projet prévoit une Assemblée communale, une élection du Conseil communal au système majoritaire et une garantie minimum d'un siège par village au moins pour une, év. deux législatures, étant donné que le cercle électoral est la nouvelle Commune fusionnée.

En ce qui concerne le personnel, les contrats d'engagement seront reconduits pour le 30 novembre 2013. Des pourparlers sont en cours et aboutiront sur l'organisation des postes de travail et des services.

S'agissant des pâturages et des terres agricoles, la nouvelle Commune reprend la totalité des baux à ferme. Ainsi, la répartition actuelle des terres communales (prés, champs, forêts et pâturages) n'est pas remise en question dans le cadre de la fusion des communes. Les exploitants agricoles continueront de bénéficier des droits acquis.

A propos de la réglementation fondamentale en matière de construction, la Commune mixte du Plateau de Diesse va élaborer une nouvelle réglementation dans les trois ans suivant l'entrée en force de la nouvelle Commune.

Une stratégie d'information a été mise en place par

le CoPil 3C. Le premier journal d'information a été publié et distribué dans tous les ménages le 16 mars dernier. Un deuxième numéro sortira de presse en avril prochain. Un grand merci à M. D. Hanser, rédacteur en chef ! Enfin, des soirées publiques d'information à la population seront organisées :

- Vendredi 3 mai 2013, à 18.00 h à Prêles, Hôtel de l'Ours,

- Vendredi 17 mai 2013, à 18.00 h à Lamboing, Restaurant du Cheval Blanc,

- Vendredi 24 mai 2013, à 18.00 h à Diesse, Magasin « Le Rendez-vous ».

Comme vous avez pu en prendre connaissance, au niveau des finances, la quotité d'impôt proposée est de 1.88, la taxe immobilière de 1.3 ‰ et les taxes des déchets, eau potable et eaux usées harmonisées pour la nouvelle commune. En outre, le CoPil 3C, épaulé de manière constante par les trois administrations et Mme S. Giauque, spécialiste en comptabilité, a débattu et arrêté un budget prévisionnel 2014 ainsi qu'une planification financière 2014-2018.

Enfin, la nouvelle Commune mixte est baptisée sous le nom « Le Plateau-de-Diesse » et les armoiries reprennent les trois couleurs de Diesse (rouge), Lamboing (bleu) et Prêles (jaune).

Ces prochaines semaines, le CoPil 3C mettra au point le message aux citoyens(ennes) et l'administration distribuera le matériel de vote en vue de la votation populaire du 9 juin 2013.

En cas de résultat positif du scrutin du 9 juin 2013, le CoPil 3C préparera les documents indispensables à l'élection des autorités de la nouvelle Commune fusionnée prévue le 29 septembre 2013.

Il poursuivra les pourparlers avec le personnel et établira les nouveaux contrats de travail au plus tard pour le 30 novembre 2013.

Le corps électoral des trois communes contractantes sera convoqué en Assemblée communale le 5 décembre 2013 pour l'approbation de la quotité d'impôt et du budget 2014 de compte de fonctionnement.

Si tout se déroule normalement, l'entrée en souveraineté de la nouvelle Commune peut être envisagée au 1^{er} janvier 2014.

b. Horaire élargi de la déchetterie et installation d'une nouvelle benne pour déchets de chantier

M. R. Troehler prend la parole. Suite à une intervention d'un citoyen, le CM s'est penché sur cette problématique, d'autant plus qu'avec la perspective de la fusion des communes, les deux autres communes mettent leur déchetterie en avant. Il a donc été décidé d'ouvrir la déchetterie les mercredis de 17h00 à 18h00 et de rajouter une benne pour les déchets de chantier, tels que cailloux, pots de fleur, matériaux de construction. Toutefois, la quantité de ces matériaux sera limitée à un seau de 20 l par semaine. S'il devait y en avoir plus, cela poserait la question de la mise en place d'une taxe. Ces nouvelles mesures seront mise en place ces prochaines semaines, soit dès que la benne sera livrée. Une publication sera faite dans la FOD pour informer les citoyens.

c. Inauguration de la place de jeux du funiculaire, le 1^{er} juin 2013

Mme M. Willemin prend la parole. En 2012, Aare Seeland Mobil a créé la place de jeux du funiculaire à l'occasion du centenaire de celui-ci. Le CM a décidé d'inviter toutes les personnes qui ont eu l'idée d'aménager cette place et de procéder à une petite inauguration avec un apéritif et la pose d'une plaque commémorative. Venez donc nombreux le

**Commune****de Prêles**

l'idée d'aménager cette place et de procéder à une petite inauguration avec un apéritif et la pose d'une plaquette commémorative. Venez donc nombreux le samedi 1^{er} juin 2013.

d. Inventaire des routes

M. P. Gurtner prend la parole. Suite à la demande de citoyens de Prêles, il a procédé au recensement de toutes les routes communales et de leur état général. Ce document est maintenant déposé à l'administration municipale pour consultation. Il contient le numéro des routes, leur désignation, leur longueur, leur largeur, leur état au niveau du caisson et des fondations, l'état de leur superstructure, l'état de leur enrobé et de la chaille.

7. DIVERS ET IMPRÉVUS**a. Modification du plan de zone pour le nouveau collège - Séance d'information aux citoyens**

M. R. Troehler indique que le mardi 16.04.2013 à 20h00, la Commune municipale organise à la halle polyvalente une séance d'information quant à la modification nécessaire du plan de zone par rapport à la construction d'un nouveau collège.

b. Possibilité d'interruption de l'éclairage public la nuit

M. R. Troehler souhaite ce soir faire un vote consultatif sur une possible interruption de l'éclairage public la nuit. En effet, pour un investissement minime de CHF. 1'200, il serait possible de réaliser une économie annuelle de CHF. 3'700. Cette interruption aurait lieu de 00h30 à 05h30. Ces heures sont déterminées par des conditions techniques. L'autorité de police a été consultée et n'a pas d'opposition à formuler. Si ce soir le vote était positif, ce projet sera également présenté aux citoyens lors de la séance d'information prévue le 16 avril prochain pour la modification du plan de zone.

Comme il n'y a pas d'intervention particulière, le Président passe directement au vote. L'assemblée est favorable à ce projet d'interruption nocturne de l'éclairage public par 33 voix. Une information publique aura donc lieu le 16 avril à la halle polyvalente à 20h00.

c. Pose de bitume au chemin des Labours

La Commune avait prévu de poser un revêtement bitumineux sur le chemin des Labours, celui-ci étant beaucoup utilisé par les habitants côté ouest du village pour se rendre à la déchèterie. Malheureusement, lors de la publication des travaux, il y a eu une opposition de Berne Rando. Une séance de conciliation a eu lieu tout dernièrement avec Berne Rando, en compagnie également de la Bourgeoisie de Prêles et d'un représentant de l'Office des ponts et chaussées. Un itinéraire pédestre de contournement pour passer du funiculaire au chemin pour Gléresse a pu être trouvé. Si dans les 30 jours Berne Rando ne s'y oppose pas, le chemin des Labours pourra alors être entrepris.

d. Remise en état des chemins du remaniement

M. M. Acquadro aimerait savoir où en sont les travaux de remise en état des chemins du remaniement. Il a constaté que dans les autres communes, les travaux étaient faits. M. R. Troehler peut lui répondre que certains chemins ont déjà été refaits et que cette année c'est le chemin du Stand qui sera entrepris. Il a fallu attendre que la conduite d'eau de La Praye ait été refaite, avant de commencer. F. Gauchat précise encore que tous les travaux devront être terminés d'ici fin 2014, afin d'obtenir la subvention cantonale.

(suite prochaine FOD)**Commune de Nods**commune@nods.ch
site: www.nods.ch**ELAGAGE - PLANTATION ET TAILLE DES ARBRES, HAIES ET BUISSONS, ET SEMIS DES CULTURES LE LONG DES ROUTES CANTONALES, COMMUNALES, OU PRIVÉES AFFECTÉES À L'USAGE COMMUN****• Clôtures**

Les riverains des routes communales et cantonales sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près des routes ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 73, al. 2, art. 80, al. 3 et 83 LR) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR,) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

En outre au bord des pistes cyclables une bande de 50 cm doit être maintenue libre.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respec-

ter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

2. Les riverains des routes sont priés de procéder, d'ici au 31 mai 2013

à la taille de leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p. ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une **distance suffisante de la chaussée** pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Le long des routes cantonales, seul l'entretien des forêts à titre préventif incombe à l'Office des ponts et chaussées, les propriétaires fonciers étant responsables des autres travaux précités.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Nouvelles de l'administration**Mise au concours du Prix du cinéma 2013**

Pro cinéma Berne met au concours le Prix du cinéma bernois 2013. Les cinéastes bernois sont invités à soumettre au jury leurs films actuels. Sont admis les courts et longs métrages de producteurs et réalisateurs professionnels du canton de Berne (films de fiction, documentaires, films d'animation et films ex-

périmentaux). Les films nominés seront présentés dans le cadre du Festival du Prix du cinéma bernois en octobre 2013, à l'occasion duquel le public pourra aussi décerner deux prix. Le règlement du concours est disponible sur le site Internet de Pro cinéma Berne (www.procinemaberne.ch). Les dossiers de candidature devront être déposés par écrit, d'ici au vendredi 15 juillet 2013, à Pro cinéma Berne, c/o Office de la culture du canton de Berne, Lejla Sukaj, Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne.



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

AVRIL
Lundi 29
MAI
Samedi 4
Lundi 6

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Stéphan Cuérel, Route de Chasseral 123, 2518 Nods

Auteur du projet : Stéphan Cuérel, Route de Chasseral 123, 2518 Nods

Projet : Construction d'un enclos pour 3 chiens ; parois: barrière en métal ; toit : tôle ondulée de couleur brune sur RF 2263 du ban de Nods, Route de Chasseral 123, 2518 Nods

Zone : H2

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC), Nods, le 19.04.2013

Administration communale

CROSS DES JONQUILLES

Chers amis sportifs,

Nous vous rappelons que le Cross des Jonquilles aura lieu ce samedi dès 15h. Les horaires des courses sont en ligne à l'adresse suivante : www.nods.ch/gym. Nous espérons vous voir nombreux !

Le comité d'organisation

VIGNETTE OBLIGATOIRE POUR DÉCHETS VERTS

Nous vous rappelons que, chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages à la déchetterie de la route de Chasseral doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

A L'ECOUTE DE TOUS

Le maire et l'administratrice communale à l'écoute de tous.

Afin de répondre à vos interrogations, faire part de vos réclamations, critiques ou suggestions, notre maire et l'administratrice se mettent à votre disposition le mardi

14 mai 2013 dès 16 h 30

Prenez donc contact avec l'administration pour fixer un rendez-vous (032 751 24 29). C'est avec plaisir que nous vous attendons !

CONSEIL COMMUNAL

FOIRE DE NODS LE 11 MAI 2013

Stands et produits du terroir

Dès 09h00 café croissant, vente de pains, tresses, pâtisseries.

Dès 11h45 soupe aux pois. Menu : gratin et jambon, grillades.

Suite à la retraite anticipée du titulaire, la commune mixte de Nods recherche pour le 1^{er} novembre 2013 ou date à convenir, une personne dynamique en tant que

Responsable de la voirie de la commune de Nods

Taux d'occupation : 100 %

Profil exigé :

- CFC des branches du bâtiment, du génie civil, de mécanique, ou formation équivalente ;
- Sens des responsabilités et de l'organisation, expérience de conduite du personnel
- Permis de conduire cat. B et pratique de la conduite d'un tracteur ;
- Disposition à accomplir un service de piquet et un horaire irrégulier ;
- Aisance dans les contacts ;
- Domicile de préférence dans notre commune ou à proximité ;
- Connaissances de base en informatique (word, excel) ;
- Flexibilité indispensable

Tâches :

activités multiples et variées d'entretien des routes, des canalisations, des espaces verts, du cimetière, des véhicules et outils...

Service hivernal

(cahier des charges à disposition sur www.nods.ch)

Nous offrons :

*Activité autonome et variée
Place de travail stable et indépendante
Conditions d'emploi modernes selon règlement communal ou à défaut législation sur le personnel de l'Etat de Berne*

Offre :

Votre dossier de candidature doit être adressé par courrier jusqu'au 30 avril 2013, au plus tard, à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods avec la mention postulation.

CONSEIL COMMUNAL

Suite à la démission honorable du titulaire pour cause de réorientation professionnelle, la commune mixte de Nods recherche pour le 1^{er} août 2013 ou date à convenir, une personne dynamique en tant que

Conciergerie et aide à la voirie de la commune de Nods

Taux d'occupation : 90 % ou à discuter

Profil exigé :

- CFC des branches du bâtiment, du génie civil, de mécanique, ou formation équivalente ;
- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Permis de conduire cat. B et pratique de la conduite d'un tracteur serait un plus ;
- Disposition à travailler parfois le week-end ou la nuit (certains nettoyages, déneigement) ;
- Aisance dans les contacts ;
- Domicile de préférence dans notre commune ou à proximité ;
- Connaissances de base en informatique (word, excel) ;
- Flexibilité indispensable

Tâches :

Vous serez amené à effectuer toutes les tâches de conciergerie sur les bâtiments communaux ainsi qu'à prêter concours au responsable de la voirie dans des activités multiples et variées d'entretien des routes, des canalisations, des espaces verts, du cimetière, des véhicules et outils...

Aide au service hivernal

(cahier des charges à disposition sur www.nods.ch)

Nous offrons :

*Activité autonome et variée
Place de travail stable
Conditions d'emploi modernes selon règlement communal ou à défaut législation sur le personnel de l'Etat de Berne*

Offre :

Votre dossier de candidature doit être adressé par courrier jusqu'au 3 mai 2013, au plus tard, à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods avec la mention « postulation conciergerie ».

CONSEIL COMMUNAL

PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne les **bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

16h30 Reprise du culte de l'enfance, Maison de paroisse

Dimanche 28 avril - Cinquième dimanche de Pâques

9h45 Sonnerie des cloches

10h, Blanche église : culte régional

Officiant : Philippe Maire

Lectures : Romains 12.3-10

Cantiques : 61-02, 21-06, 44-13, 62-02, 36-02, 36-35

Lundi

20h Chœur Mosaïque, Maison de paroisse

Mercredi

10h recueillage à la Blanche église

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

Avis ! 5 mai, 10h culte des confirmations à la Blanche Eglise

La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag. 28 April

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Mit Karin Schneider (Orgel), Pfrn. Brigitte Affolter.

Amtswochen

22. April bis 18. Mai: Pfr. Beat Allemann

032 315 11 39

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 28 avril

10h Messe à l'église paroissiale.

Messe en semaine

Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin.

Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, **sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.**

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Caté 7ème année : 26.04.2013 de 16h à 17h

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Journée du pain

Un très grand merci à toute l'équipe ayant confectionné plus de 100 pains, dont une partie avec les enfants, dans le vieux four à pain de la cure. Plus de 500.- ont pu être recueilli en faveur de personnes et familles du Plateau. Un grand merci aux catéchumènes pour avoir tenu les stands de vente dans des conditions hivernales, un grand merci à tous les acheteurs. Quelle belle réussite !

Dimanche 28 avril

Culte à La Neuveville à 10h00, pasteur Philippe Maire, service de voiture, voir ci-dessous

Camp de catéchisme

C'est une première, les catéchumènes de Nods, Diesse et La Neuveville prépareront leur culte de baptême et de confirmation ensemble ce week-end du 26,27,28 avril lors d'un camp au Creux-des-Biches.

Dimanche 5 mai

Culte à Diesse à 10h00, pasteur Stéphane Rouèche

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Luteschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 28 avril

Nods: Pas de culte. Diesse: Culte.10h.

Mercredi 1er mai

Nods: Méditation et prière. 9h00. Maison de paroisse.

Café offert.

Dimanche 5 mai

Nods: Culte. Sainte cène. 10h.

Le 1^{er} mercredi du mois, de 9h. à 10h. "Méditation et prière"

Permanence du pasteur

Lundi, mardi et mercredi de 9h à 13h.

Pasteure déservante:

Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel:

079 904 16 84. E-Mail: laurencetartar@gmail.com

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 27 avril

9h15 : l'église à l'étude

10h30 : Culte pasteur : M. Grisier

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Apéro partage dès 17h

Heure de Joie (5^{ème} et 6^{ème} année) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

Dimanche

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène

- Culte de l'enfance: 3^{ème} à 6^{ème} année scolaire

- Explorateurs: 1^{ère} enfantine à 2^{ème} année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00, prière

Jeudi

Heure de Joie (7^{ème} à 9^{ème} année) de 18h00 à 20h00

Chez famille Geiser,

Route de Neuchâtel 18

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS INFORMATION DU CONSEIL DE PAROISSE

Le Délégué aux affaires ecclésiastiques, Monsieur Andreas Stalder, a mis fin aux rapports de travail de notre pasteure desservante, Mme Laurence Tartar, au 31 mai 2013. Le conseil de paroisse de Nods, après entente avec Mme Tartar et le Délégué aux affaires ecclésiastiques, a pu prolonger sa desservance jusqu'au 30 juin 2013.

Le dernier culte de Mme Tartar, dans notre paroisse, aura lieu le dimanche 9 juin. Elle quittera son domicile, à sa convenance entre fin juin et fin août.

Le conseil de paroisse

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Kermesse

De fin de caté sous le signe de Marie
En Solidarité avec l'association
ELA

Dont l'objectif est d'aider et soutenir les familles
concernées par une leucodystrophie (maladie orpheline)

Dimanche 26 mai

Invitation à toute la population

Programme

- 10h messe /fête de la Sainte Trinité
- 11h ouverture de la kermesse.

- Grimage
- Bricolages
- Musique
- Chorale africaine
- Zumba
- Restauration
- Boissons



Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE

LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520

La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel:

laneuveville@jurabernois.ch.

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron. **Tous les samedis et dimanches du 13 avril**

au 20 mai 2013, de 14h30 à 17h30 exposition Ivan Mos-

catelli "Là-haut sur la montagne"

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Du 4 mai au 2 juin 2013 : L'exposition du Prix Design Suisse

2011/2012, après sa tournée mondiale, se termine au Musée

d'Art et d'Histoire de La Neuveville. Le vernissage aura lieu le 03

mai 2013 à 18h00.

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Renseignement : Office du tourisme tourisme, tel : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Vendredi 03.05.2013 à 20h30

Grodo – one man show

Dimanche 05.05.2013 à 17h00

Grodo – one man show

